

**Arrêté de création de commission ad hoc au titre des opérations de recrutement
des enseignants du second degré,**

Le Président de l'université,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/12/2009 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi **5002**, en *Enseignement auprès des étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement*, de la composante INSPE est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

<i>Civilité</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>	<i>Corps</i>	<i>Discipline</i>
Mme	BEZU	PASCALE	PROF.ECOLE	R0000
Mme	ERHART	PASCALE	MCF	12
Mme	HUGUENARD-DEVAUX	CLARISSE	MCF	31
Mme	JAECK	CORINNE	AGREGE	13
M.	MAGOT	CLAUDE-ALEXANDRE	PROF.ECOLE	R0000
M.	NOEPEL	MIKE	PROF.ECOLE	NC
M.	TISSERAND	ERIC	AGREGE	NC
M.	CHAILLOT	ERIC	IEN	NC

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 15/04/2024

Le Président de l'Université de Strasbourg



Michel DENEKEN
Michel DENEKEN